

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HEURE DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les Faits de la Semaine

Le Parlement se sépare quelques semaines après s'être réuni. Le prétexte : les élections sénatoriales du 3 janvier prochain. Espérons que dès leur retour, députés et sénateurs se mettront résolument à l'œuvre et réaliseront enfin quelques réformes.

Les nationalistes de Paris, les intègres, les purs, ont une étrange manière de tenir leurs promesses. Quatre d'entre les conseillers municipaux chers à M. Lemaître ayant été élus députés, ont refusé de donner leur démission et cumulent ainsi les deux mandats... et les deux indemnités !... Comme le conseil municipal de Paris siège aussi souvent que la Chambre, on voit avec quelle facilité les dits élus peuvent défendre les intérêts de leurs électeurs. Ces gens-là ont l'esprit si faux, qu'ils ont protesté avec énergie, laissant entendre ainsi leur désir immodéré du cumul. Il a fallu qu'un député de la gauche leur crie : « Il y a aujourd'hui séance au conseil municipal, y êtes-vous, oui ou non ? »

Dépourvus du don d'ubiquité, ces Messieurs se sont effondrés, vessiés, dégonflés par cette simple pique de bon sens.

Nous pouvons désespérer de voir jamais la réforme des patentes aboutir. On croyait tout terminé lorsque l'adoption d'un amendement a tout remis en question. Un an de plus à attendre.

Le Sénat a voté le projet modifiant la loi sur les associations après une discussion de plusieurs jours. Les orateurs de la droite ont lutté avec un acharnement digne d'une meilleure cause. Il s'est trouvé 165 voix contre 75, pour approuver le projet, ce qui n'empêche pas les réactionnaires de déclarer que la majorité est avec eux.

La discussion a fourni à M. Combes, l'occasion de préciser la portée de la loi. « Le jour où la laïcisation sera faite, a-t-il déclaré, les congrégations qui voudront ouvrir une école devront faire les déclarations voulues. La loi de finances prévoit un certain délai pour les laïcisations. Jusqu'à ce que ces laïcisations soient faites, rien ne sera changé.

» Il en sera de même pour les hôpitaux. S'il y a des congréganistes, tant que la laïcisation ne sera pas faite, elle ne leur sera pas applicable. A plus forte raison ne sera-t-elle pas non plus aux propriétaires de ces établissements.

» La loi n'est applicable que lorsqu'une décision ministérielle prescrit la fermeture de l'établissement ; elle n'a pas d'effet rétroactif. »

Nous sommes en général opposés en France, aux exploitations dirigées par les municipalités. La chambre italienne discute en ce moment un projet de municipalisation de service publics.

Un des ministres, M. Giolitti a défendu éloquemment le projet. Il a constaté l'approbation générale des orateurs au principe du projet, qui a non seulement un but

financier, mais aussi un but social. La commune, grâce à cette loi, acquerra une plus grande importance.

Le ministre a démontré que l'énumération des services qui pourront être municipalisés était nécessaire, afin d'indiquer le but de la loi et d'établir les services pour lesquels on accorde aux communes le monopole et le droit de rachat.

Il croit nuisible à la concurrence et à l'industrie privée d'imposer aux communes d'exercer quelques industries de nature sociale au prix de revient. Il combat la municipalisation des assurances et déclare la nécessité d'établir les règles précises relativement au rachat.

Le ministre a conclu en signalant les progrès faits par la Chambre sur ce terrain. Il s'en est réjoui, comme du meilleur acheminement vers la justice sociale.

Les partisans de la décentralisation vont s'emparer du discours de M. Giolitti pour démontrer l'excellence de leur thèse ; mais il y a peu de chances pour qu'on les approuve.

F. L.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 décembre 1902

Présidence de M. Bourgeois.
La Chambre s'occupe de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1903 du budget des finances (régime des sucres) ainsi que la délibération sur l'approbation de la convention de Bruxelles, relative également au régime des sucres.

M. Dupuy, demande le renvoi de cette question au moment de la discussion du budget.

M. Rouvier, ministre des finances, demande la discussion immédiate :

M. Berteaux demande le vote de la ratification de la convention !

M. Loque demande le rejet du projet Chappuis.

M. Augé déclare qu'il n'est pas partisan de la détaxe des sucres.

M. Rouvier, ministre des finances, défend le projet que la Chambre a déjà voté.

M. Chappuis demande que les questions relatives à la loi des finances soient réservées jusqu'à la discussion du budget.

La Chambre, après le rejet de divers amendements, adopte l'article 1^{er} et l'article 2 du projet.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Séance du 5 décembre 1902

Présidence de M. Bourgeois.

La Chambre continue la discussion sur le régime des sucres.

L'article 3 du projet relatif aux détaxes allouées à raison du montant effectif des frais de transport et après une vive discussion au sujet d'un amendement déposé par M. Chauvin, est adopté.

L'article 4 qui prévoit la création d'entrepôts réels pour les sucres destinés à entrer dans la préparation des produits alimentaires en vue de l'exportation, est adopté ; il en est de même des articles 5 et 6.

Sur l'article 7 relatif aux vins de sucre, M. Chaigne présente un amendement réglant l'emploi du sucre dans la vinification.

Cet amendement est adopté.

Puis l'ensemble de la loi est voté par 537 voix contre 14.

M. Coutant dépose un projet de résolution tendant au monopole de la raffinerie du sucre au profit de l'Etat.

L'urgence demandée pour cette proposition est repoussée.

M. Ribot parle ensuite au sujet de la convention de Bruxelles, qu'il critique. M. Cailiaux défend cette convention.

Puis la Chambre a adopté la proposition

de loi d'amnistie en faveur des condamnés pour faits de grève.
Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 4 décembre 1902

Présidence de M. Fallières.
Divers rapports sur différents projets sont adoptés.

M. Bérard réclame du Sénat le vote du projet relatif à la réorganisation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

M. Rabier soutient également la proposition qui est acceptée.

Et la séance est levée.

Séance du 5 décembre 1902.

Présidence de M. Fallières.

Après le vote de divers projets locaux, M. Knight développe son interpellation sur certains actes du gouverneur de la Martinique, auquel il reproche la mort de 2000 personnes, parce que, dit M. Knight, il aurait causé la seconde catastrophe.

M. Doumergue, ministre des Colonies répond et dit que le gouverneur de la Martinique a fait tout son devoir et qu'on n'a rien à lui reprocher.

Un ordre du jour de confiance est ensuite voté.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Au Panthéon

On sait que M. Couyba a déposé une proposition tendant à transférer au Panthéon les cendres de Balzac, Renan, Michelet et Edgar Quinet.

MM. Breton, Henri Brisson, Jaurès, de Pressensé, Sembat, Vazeilles et Guieysse viennent de prendre l'initiative d'un amendement tendant à accorder le même honneur à Emile Zola.

L'amendement Chaigne

Voici le texte exact de l'amendement Chaigne voté par la Chambre hier, et incorporé dans la loi.

« Quiconque voudra ajouter du sucre à la vendange est tenu d'en faire la déclaration trois jours au moins à l'avance à la recette ruraliste des contributions indirectes.

» La quantité de sucre ajoutée ne pourra pas être supérieure à dix kilos par trois hectolitres de vendange. Quiconque voudra se livrer à la fabrication de vin de sucre pour sa consommation familiale est tenu d'en faire la déclaration dans le même délai.

» La quantité de sucre employée ne pourra être supérieure à 40 kilos par membre de famille et par domestique attaché à la personne, ni à 40 kilos par trois hectolitres de vendanges récoltées. Toute personne qui en même temps que des vendanges, moûts ou marcs de raisin désire avoir en sa possession une quantité de sucre supérieure à 50 kilos est tenu d'en faire préalablement la déclaration et de fournir des justifications d'emploi.

» Le service des contributions indirectes est chargé de contrôler l'exactitude des déclarations faites en exécution des dispositions ci-dessus. Des règlements d'administration publique détermineront les conditions d'application du présent article.

» Les contraventions aux dispositions qui précèdent et aux règlements qui seront rendus pour leur exécution sont punies des peines édictées par l'article 4 de la loi de 1897. Ces peines sont doublées dans le cas de fabrication, de circulation ou de détention

de vin de sucre en vue de la vente. S'il y a récidive, les contrevenants encourent, indépendamment de l'amende, une peine d'emprisonnement de six jours à six mois. Les mêmes peines sont applicables aux complices des contrevenants. »

Le Divorce

M. Magnaud, président du tribunal civil de Château-Thierry, vient d'adresser à la Chambre des députés une pétition appelée à devenir l'exposé des motifs d'une proposition de loi que déposera M. Morlot, député de l'Aisne.

M. Magnaud s'appuie sur des considérations morales et d'ordre public pour proposer diverses modifications à la loi de 1884 et y introduire pour faire corps avec elle une loi sur le divorce par consentement mutuel ou par la volonté d'un seul.

Les évêques révoltés

A la suite de la déclaration d'abus prononcée par le Conseil d'Etat contre les signataires du manifeste de l'épiscopat, le président du conseil vient de supprimer le traitement de l'archevêque de Besançon et des évêques d'Orléans et de Séz.

Il se pourrait que la même mesure fût prise à l'égard d'un quatrième membre de l'épiscopat ; rappelons que les évêques de Montpellier, d'Autun, de Valence et de Viviers sont déjà privés de leurs traitements, en vertu de décisions prises antérieurement par le gouvernement.

Les Congrégations

La commission des congrégations s'est réunie jeudi à la Chambre pour examiner la proposition de M. Paul Meunier relative aux conditions de sécularisation des anciens congréganistes.

M. Paul Meunier demande que les membres des congrégations dissoutes ne puissent continuer à exercer le ministère du culte, ni entrer à aucun titre dans le clergé paroissial sans l'autorisation expresse du ministre des cultes et sous la réserve qu'ils auront justifié qu'ils ne sont plus rattachés par aucun lien à ces congrégations.

Il demande, en outre, que ceux qui prétendraient avoir été sécularisés avant la promulgation de la présente loi ne puissent continuer à exercer le ministère du culte s'ils n'ont obtenu pas la même autorisation dans le délai de deux mois qui suivra la promulgation.

Enfin, M. Paul Meunier propose que la sécularisation n'ait jamais lieu sur place, c'est-à-dire dans le département où se trouvait l'établissement dont il faisait partie.

M. l'abbé Gayraud a proposé et soutenu devant la commission deux amendements. Le premier demande qu'une distinction soit faite entre les réguliers dont la sécularisation est antérieure à la loi de 1901 et ceux qui n'ont été ou ne seront sécularisés qu'après le vote de cette loi. L'abbé Gayraud a demandé que, pour les premiers, la loi nouvelle ne soit pas applicable. Cet amendement a été adopté par la commission.

Le second amendement avait pour but de décider que les membres des congrégations dissoutes, mais qui n'en restent pas moins investis du caractère de prêtres, puissent exercer les actes de culte dans les chapelles existantes et autorisées, l'autorisation ne devant s'appliquer qu'à l'exercice dans les églises paroissiales.

La commission, sur ce point, a ajourné sa décision. Elle a chargé son rapporteur, M. Massé, de prendre sur le fonctionne-

ment de ces chapelles des renseignements à l'administration des cultes.

La proposition de M. Meunier a été ensuite adoptée ; mais le rapport de M. Massé ne sera déposé qu'après la rentrée de janvier.

L'application de l'article 23

Un sous-préfet incorporé soudain dans un régiment de cavalerie, et comme cavalier de deuxième classe encore, cela se voit rarement. Pareille mésaventure vient d'arriver à M. Connor, sous préfet de Valognes, licencié en droit, qui n'avait fait qu'un an de service et avait totalement oublié que la dispense de l'article 23 ne s'applique qu'aux docteurs en droit. Et pour deux ans il a dû changer d'uniforme.

Les causes de la mort d'Emile Zola

On sait que le Parquet avait désigné MM. Brunel et Georges Debrie, architectes de la Préfecture de police ; Girard, chef du Laboratoire municipal, et Ogier, chef du Laboratoire de toxicologie, pour rechercher l'origine des émanations d'oxide de carbone et d'acide carbonique qui causèrent la mort d'Emile Zola.

Les experts viennent de terminer leur enquête. Ils se réuniront une dernière fois mardi pour rédiger leurs conclusions, et à la fin de la semaine prochaine, M. Brunel remettra son rapport à M. Bourouillou, juge d'instruction.

Le Temps croit savoir que, comme M. Chevalier dans l'enquête à laquelle il avait procédé au lendemain de l'accident, les experts commis par le Parquet concluent à un mauvais état de la cheminée.

L'affaire Humbert

Le juge d'instruction est décidé d'en finir avec l'affaire Humbert.

Si dans huit jours les recherches n'ont rien produit, il transmettra sa procédure au parquet et les Humbert seront jugés par contumace.

Le réquisitoire définitif — important document de trois cents pages — est presque terminé ; c'est l'historique complet de l'escroquerie.

La fameuse famille sera renvoyée devant la chambre des mises en accusation sous l'inculpation de faux — on n'en compte pas moins de cent vingt — usage de faux et escroquerie. Les faux sont établis par le fait que Mme Humbert a fait dresser au nom de Crawford des actes de procédure, assignations et commandements.

Le parquet fait table rase de tous les actes antérieurs à juillet 1893, en raison de la prescription qui les touche ; le reste suffit largement à motiver la triple inculpation.

Une nouvelle comète

Dans la nuit de mercredi, une nouvelle comète a été découverte à l'Observatoire de Marseille par M. Giacobini, astronome de cet établissement, déjà célèbre par les trouvailles analogues. Cette comète est encore très faible.

Elle se rapproche de l'hémisphère boréal, mais elle est actuellement dans l'hémisphère austral, dans la constellation de la Licorne, près de l'Equateur et de la voie lactée, bien au-dessous des Gémeaux. On ignore encore s'il s'agit d'un astre nouveau ou du retour d'une des périodiques attendues, mais on sera prochainement fixé.

Tirage d'obligations

Obligations communales 1891

Le numéro 11.610 gagne 100.000 fr.
Le numéro 947.347 gagne 10.000 fr.
Le numéro 648.930 gagne 5.000 fr.
20 numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Obligations communales 1899

Le numéro 160.980 gagne 100.000 fr.
Le numéro 218.877 gagne 25.000 fr.
Le numéro 11.123 gagne 5.000 fr.
40 numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Ville de Paris 1898

Le numéro 370.824 gagne 200.000 fr.
Le numéro 124.732 gagne 50.000 fr.
Les numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 411.852 347.001 233.288 630.579.

Les numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 91.074 503.596 385.630 431.920.

Quarante numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Obligations communales 1880

Le numéro 614 588 gagne 100.000 fr.
Le numéro 166 845 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :
667.749 100.881 22.207 452.690 329.500 809.606.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Obligations communales 1879

Le numéro 962 gagne 100.000 fr.
Le numéro 148.441 gagne 25.000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 fr. :
436.928 77.337 53.458 257.818 857.350 230.494.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

CONGRÉGATIONS

Nous lisons dans la *Revue Religieuse* :

« Parmi les congrégations d'hommes auxquelles la Chambre est invitée par le gouvernement à refuser l'autorisation qu'elles ont sollicitée, 6 ont des établissements dans le diocèse : à Cahors, les frères mineurs capucins ; à Figeac, Arnis et Sénailiac (Gorses), les frères de St-Gabriel ; à Labastide-Murat, Lacapelle-Marival, Limogne Montfaucon, Rocamadour les frères de l'instruction chrétienne, dits du Sacré-Coeur, à l'Hôpital St-Jean et Castelnau Montratier les frères de St-Viateur ; à Martel les Petits frères de Marie ».

Et la *Revue Religieuse* ajoute tristement :

« L'anxiété est grande à l'heure actuelle dans toutes ces paroisses. » J'y crois !

Elections consulaires

Demain dimanche, 7 décembre, auront lieu les élections consulaires.

CAHORS

LA LOI SUR LES CONGRÉGATIONS

Dans la séance du Sénat de mardi 2 décembre, au cours de la discussion sur les congrégations, un sénateur de la droite, M. de Lamarzelle, demanda à M. Vallé, ministre de la justice, si une famille pouvait prendre comme précepteur un congréganiste non autorisé.

M. Vallé ne répondit pas à la question d'une façon formelle et dit simplement qu'il ne s'occupait pas de ces prêtres, puisque, d'après la loi, les congrégations non autorisées n'existent plus.

Mais peut-on appeler précepteur un prêtre qui donne des leçons à des enfants de familles différentes ? La réponse ne peut être que négative.

Du moment qu'un homme se rend dans plusieurs familles ou reçoit chez lui plusieurs enfants auxquels il donne l'instruction, il ne peut être considéré comme précepteur.

C'est un professeur libre, un chef d'institution ; et quand cet éducateur est doublé d'un prêtre d'une congrégation non autorisée, il tombe sous le coup de la loi.

Or, à Cahors, ces prêtres-là semblent jouir de l'impunité.

Il y a plusieurs mois, quelques familles cadurciennes, trop bien pensantes pour confier leurs enfants à des laïques, s'entendirent et firent venir à Cahors deux jésuites qui tous les jours eurent pour mission d'être les éducateurs des enfants de ces familles cléricales.

Cette situation irrégulière est connue : pourquoi ne la fait-on pas cesser ?

La loi que l'on applique dans d'autres villes ne doit-elle pas être appliquée à Cahors ?

La Préfecture a dû faire une enquête et constater l'irrégularité de la situation dans laquelle se trouvent les deux jésuites qui se disent prêtres libres.

Et sans nul doute, des mesures seront prises pour que la loi soit respectée.

LA RÉD.

Lycée Gambetta

M. le docteur Caviole, ancien médecin du lycée de Cahors, est nommé médecin honoraire.

Au collège de filles

Mme Richard, pourvue du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des lettres, professeur de collège de jeunes filles, en congé, est déléguée, à titre de suppléante, dans les fonctions de professeur de lettres au collège de Cahors pendant la durée du congé de trois mois accordé à Mlle Lallane.

Obsèques

Ce matin ont eu lieu les obsèques d'un jeune élève du lycée Gambetta, Charles Carriol, décédé à l'âge de 18 ans.

Une foule nombreuse de parents et d'amis l'ont accompagné au cimetière, où M. le proviseur du lycée et M. Bourdiol, élève du lycée Gambetta, ont adressé au regretté disparu un dernier adieu.

Nous adressons à M. Carriol, conducteur des Ponts et Chaussées et à sa famille, nos condoléances.

Au 7^e

M. Escalié, sergent au 7^e de ligne, est admis à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école militaire d'infanterie, en 1903.

Syndical des pharmaciens du Lot

Le syndicat des pharmaciens du Lot se réunira en assemblée générale le 18 décembre à 1 heure de l'après-midi dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

A 11 heures, à l'hôtel des Ambassadeurs, aura lieu le banquet annuel des pharmaciens.

Statistique des décès de la commune de Cahors pendant le mois de novembre 1902

On a enregistré 19 naissances et 31 décès, dont 14 du sexe féminin et 17 du sexe masculin.

Sur ces 31 décès, on compte 5 quinquagénaires, 4 sexagénaires, 13 septuagénaires et 3 octogénaires.

Aucun décès dû à une maladie épidémique.

Cahors, le 6 décembre 1902.

D^r C. PIETTRE.

Tribunal correctionnel

Audience du 4 décembre 1902

Au début de cette audience, le tribunal confirme le mandat de dépôt du nommé Michel Marrot, de Latour, (Ariège) poursuivi pour vagabondage et mendicité.

— Le sieur Antoine Colonge, 59 ans, de Promilhanes, qui a fabriqué des allumettes de contrebande, se voit infliger 300 francs d'amende.

— Le nommé Emmanuel Gazannes, 30 ans, du Vigan (Gard), est condamné à huit jours de prison pour vagabondage et mendicité.

— Le nommé Georges Lefèvre, 30 ans, né à Cambrai, est condamné à 40 jours de prison pour vagabondage et mendicité.

Théâtre de Cahors

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public que la représentation tant attendue de la célèbre pièce de DUMAS, HENRI III ET SA COUR, et de la délicieuse œuvre poétique de ROSTAND, LES ROMANESQUES, sera donnée irrévocablement le 11 décembre, au théâtre de Cahors, sous l'habile direction de M. Bourgeois, l'ex-impresario de *Cyrano de Bergerac*.

Ces œuvres magnifiques seront interprétées par des artistes de tout premier ordre, à la tête desquels nous devons placer Mme CARRIÈRE, du Vaudeville, qui a trouvé dans le beau rôle de Catherine de Médicis une nouvelle occasion de déployer son talent si fin et si puissant ; puis M. MEILLET, de l'Odéon, un de nos artistes les plus en vue, un duc de Guise hautain, ambitieux, violent, mais d'une distinction suprême ; M. ANTHONY, du théâtre de l'Ambigu, un beau et tendre Saint-Mégrin, puis d'autres encore (car ils sont nombreux), tous parfaits de vérité, de correction, même dans les petits rôles.

En présence de tels éléments, sachant que la tournée possède, en outre, un matériel complet et entièrement neuf, nous pouvons aisément prédire le plus grand succès à cette représentation tout à fait extraordinaire.

Statistique du 7^m de ligne

PROGRAMME DES 4 ET 7 DÉCEMBRE

Allégo Militaire	Sousa.
Charles VI (Ouverture)	Halévy.
Les Pantins de Violette (Fantaisie)	Adam.
Coppélia (Ballet)	Delibes.
Coquelicot (Quadrille)	Métra.

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 6 décembre 1902

Naissance

Marmiesse Roger, rue Feydel, 17.

Décès

Marlas Joseph, ex-limonadier, 50 ans, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

ALBAS — Élection du maire. — Par suite de la démission de M. Mourgues, maire d'Albas, le Conseil municipal se réunira dimanche 7 décembre en vue de la nomination du nouveau maire.

CONCOTS. — Foires. — Nous rappelons que les quatre foires qui étaient tenues à Concots les 13 janvier, 30 avril, 4 septembre et 23 novembre sont supprimées et remplacées par dix nouvelles qui tiendront le troisième mercredi de chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, novembre et décembre.

La première de ces nouvelles foires aura lieu le mercredi 17 décembre courant. La municipalité adresse un pressant appel à tous ceux que la réussite de ces foires intéresse, et elle prévient les étrangers qu'ils y trouveront acheteurs pour tout et approvisionnement complet.

Afin de favoriser l'agriculture si délaissée et le petit commerce si digne d'intérêt, jusqu'à nouvel ordre, il ne sera perçu aucun droit de place aux foires et marchés, à l'exception des quatre foires de janvier, avril, septembre et novembre pour lesquelles la commune se trouve liée par des engagements antérieurs.

Cours d'adultes. — Des cours d'adultes seront ouverts dans nos écoles laïques à partir du 6 décembre. Ils se répéteront : pour les jeunes filles, le jeudi et le dimanche, de 3 heures à 5 heures du soir ; pour les jeunes gens, le mercredi et le samedi, de 7 heures à 9 heures du soir.

MONTCUQ. — Foire. — La foire du 4 décembre a été très belle. Il s'y est fait beaucoup d'affaires. Voici les différents cours qui ont été pratiqués :

Bêtes à cornes. — 540 paires ; veaux, 32 vendus, de 85 à 95 centimes et 1 fr. le kilo.

Bêtes à laine. — 650, le cours était très animé.

Porcs gras. — 32 vendus à 43 et 45 fr. les 50 kilos ; porcelets, 55, tout vendu cher.

Volaille. — 450 paires ; poulets jeunes, vendus 50 centimes le demi-kilo ; poules, 50 cent. le demi-kilo ; dindons, 65, vendus 45 cent. le demi-kilo ; canards, vendus 45 cent. le demi-kilo ; pigeons, 80 cent et 1 fr. la paire.

Gibier. — Lièvres, 5 fr. la pièce ; perdreaux, 2 fr. 25 la pièce ; grives, 45 cent. la pièce ; lapins domestiques, 30 cent. le demi kilo ; œufs, 45.000, vendus 1 fr. 15 la douzaine

Halle aux grains. — 150 hectolitres de blé, 18 fr. ; 180 hectolitres maïs à 10 fr. 60 ; fèves, 25 hectolitres, à 10 fr. 50 ; avoine, 40 hectolitres, à 9 fr. 75 ; pommes de terre, à 4 fr. 50 ; châtaignes à 9 fr.

PUY-L'ÈVÈQUE. — Foire. — Bœufs gras, de 30 à 35 fr. les 50 kilos ; attelages, cours ordinaires.

Porcs gras, environ 42 fr. les 50 kilos ; Moutons gras, 75 cent. le kilo ; autres, de 12 à 25 fr. l'un.

Oies grasses et canards, de 80 à 85 cent. la livre.

Foies d'oie, de 2 fr. à 2 fr. 50 la livre.

Poules, environ 50 cent. la livre.

Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.

Perdreaux, de 1 fr. 50 à 2 fr. l'un.

Lapins domestiques, environ 80 cent. la livre.

Enfs, 85 cent. la douzaine.

Blé, de 14 à 14 fr. 75 les 4/5.

Maïs, de 8 fr. 50 à 9 fr. 50 les 4/5.
Pommes de terre, de 3 à 3 fr. 50 les 4/5.
Châtaignes, de 5 à 8 fr. id

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — *Beaux-arts.* — M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'accorder les estampes ci-après désignées pour la décoration de la mairie de Figeac : *Gambetta*, gravure de M. Lefort ; *la Famille*, gravure de M. Fourquet d'Orval, d'après Rembrandt ; *Bataille d'Hendschat*, gravure de M. Gauthier, d'après Dappré ; *la Diligence*, gravure de M. Toussaint, d'après Bailly ; *l'Homme à l'Épée*, gravure de M. Laguillermie, d'après Franz Hals ; *Retour à la Ferme*, gravure de M. Jeannin, d'après Troyan.

— *Probité.* — Dans la soirée de mardi, M. Janvier Larribe, propriétaire à Figeac, place Caviale, a trouvé sur la route de Bous-sac au Drauzou un titre de rente de 515 fr. 3 0/0, qu'il s'est empressé de remettre à M. le receveur particulier des finances.

— *Fête de famille.* — Les dames patronnesses de l'œuvre de vêture des petits enfants de l'école maternelle donneront une petite fête de famille dimanche 7 décembre, à deux heures précises du soir, dans la grande salle de l'école.

BAGNAC. — *Foire.* — Malgré le mauvais temps, la foire du 3 décembre a été assez importante.

Des bœufs gras étaient payés de 30 à 34 fr. le quintal ; les veaux et moutons, de 85 à 95 cent. le kilo. A signaler une hausse sur les cochons gras, qui se vendaient de 48 à 52 fr. le quintal. Les porcelets étaient recherchés de 15 à 30 fr. pièce.

LABATHUDE. — Dans la nuit de mardi, des malfaiteurs qui devaient connaître l'état des lieux se sont introduits dans la ferme appartenant à M. Garric, propriétaire au village de Labernadie, commune de Labathude, et ont fait main-basse sur une certaine quantité d'oies et de canards. Les voleurs sont activement recherchés.

Arrondissement de Gourdon

MARTEL. — *Marché aux truffes.* — Au marché de samedi, 55 quintaux de truffes se sont presque tous vendus à des prix variant entre 13 et 14 francs 50 le kilo.

La beauté et la qualité ne laissent rien à désirer.

Les marchés de Martel situés dans un centre de production, augmentent d'importance chaque jour et les importantes maisons de Périgueux, Sarlat et Souillac ne manquent pas de s'y approvisionner.

SOULLAC. — *La foire.* — Malgré sa coïncidence avec celle de Martel, la foire a été assez bien pourvue.

Les noix se sont vendues 14 et 15 fr. l'hectolitre suivant qualité. Les truffes ont varié de 6 à 7 fr. le demi kilo.

Voici les primes attribuées aux truffes : premier prix, M. Lafaurie, propriétaire à Malacroix ; premier prix, M. Compastie, propriétaire au Pigeon ; quatre prix *ex æquo*, MM. Mège, de Payrac ; Chassaing, de la Sisque ; Laval, du Pigeon ; Borde, de Gignac, Delsol, de Lachapelle.

Les propriétaires sont prévenus qu'au marché du vendredi 12 décembre, il y aura une autre distribution de primes.

Chez nos voisins

FUMEL. — *Foire.* — Cours ordinaires sur les bœufs.

Bœufs, de 300 à 500 fr. la paire.
Veaux, de 80 à 90 cent. le kilo.
Porcs gras, de 44 à 46 fr. les 50 kilos.
Porcs de lait, de 15 à 35 fr. l'un.
Moutons gras, environ 75 cent. le kilo.
Autres, de 12 à 35 fr. l'un.
Oies grasses, de 80 à 90 cent. la livre.
Canards, de 85 à 95 cent. id.
Poules, de 4 à 5 fr. la paire.
Lièvres de 4 à 5 fr. l'un.
Perdreaux, 1 fr. 50 et 2 fr. l'un.
Lapins domestiques, environ 30 cent. la livre.

Œufs, 90 cent. la douzaine.
Blé, de 17 à 18 fr. l'hectolitre.
Maïs, de 12 à 13 fr. id.
Pommes de terre, de 3 à 4 fr. l'hectol.
Châtaignes, de 6 à 9 fr. 50 l'hectolitre.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTREMES	
Bœufs.	4761	4703	1.12 à 1.58	
Vaches.	538	507	1.02 à 1.54	
Taureaux.	133	133	1.02 à 1.36	
Veaux.	1142	1094	1.40 à 2.10	
Moutons.	14009	13500	1.48 à 2.12	
Porcs.	4749	4749	0.98 à 1.34	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTREMES	
Bœufs.	184	153	60 à 75	
Vaches.	35	25	45 à 60	
Moutons.	630	423	90 à 100	
Porcs.	1719	1711	48 à 55	

BULLETIN FINANCIER

La bourse a été assez mouvementée, les cours ont passé par des alternatives de hausse et de baisse provoquées par des réalisations de bénéfices de part et d'autre.

En clôture les acheteurs ont eu le dernier mot et elle se fait sur certaines valeurs aux plus hauts cours.

Le 3 0/0 finit à 99,85 après 99,75.
Le Crédit Foncier se traite à 750 ; le Comptoir

National d'Escompte à 579 ; le Crédit Lyonnais est recherché à 1071 et la Société Générale à 622.

Nos chemins clôturent : le Lyon à 1423 ; le Nord à 1830 et l'Orléans à 1512.

Le Suez en hausse de 15 fr. cote 3905.

L'Extérieure qui finissait hier à 84,47 clôture à 84,97 après 84,37 et 85 fr. comme Cours extrêmes ; l'Italien est à 103,17 ; le Portugais à 31,37.

Le Russe 3 0/0 1891 reste à 86,75.
Le serbe 4 0/0 est à 76,90.
Le Turc D finit à 28,37 et la Banque Ottomane à 589.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Aurificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

Lectures pour Tous

Comment distraire les longues soirées d'hiver ? C'est là une question que ne se posent plus tous ceux qui, chaque mois, attendent avec impatience l'apparition des *Lectures pour Tous*. Merveilleusement illustrée, l'attractive Revue publiée par la Librairie Hachette et Cie traite les sujets les plus variés et ses articles aussi instructifs que captivants, ses romans et nouvelles d'un poignant intérêt, sont de ceux qu'on ne se lasse pas de relire.

Voici le sommaire du n° de Décembre des *Lectures pour Tous* :

Arme mortelle qui frappe dans l'ombre. — Un Chasseur de la Prairie devenu Chef d'État. — Notre Concours de Photographie. — Capital et Travail. — Du Trône à la Captivité. — Noël rouge. — La huitième plaie d'Égypte au xx^e siècle. — Les Toits qui marchent. — Le Mystère d'une Tutelle, roman. — Le Mariage d'un Timide, nouvelle. — Le Jeu national du pays Basque. Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le No, 50 centimes.

QUATRE-VINGT-TROISIÈME ANNÉE

Edition bimensuelle, couverture verte, dite

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois
Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Édition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Édition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

1^o 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux

de fantaisie ou d'Ameublement ; 2^o 6 Albums d'ouvrages de fantaisie ; 3^o De nombreux Patrons découpés et imprimés ; 4^o Des Feuilles de Patrons et de Broderies pour lingerie, trousseaux et layettes.

5^o Des Travaux imprimés sur étoffe : Un magnifique vide-poche. — Dessous de comportier. — Un coussin. — Encadrement pour photographies, etc.

ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux Plus de 100 Patrons découpés et imprimés. — Musique. 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

MANUEL DU JOURNAL DES DEMOISELLES

9^e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photominiature, etc.

ORNE DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat de poste à M. F. Thiéry, 14, rue Drouot.

GAZ et ELECTRICITE MANCHONS et BECS

POUR INCANDESCENCE

PRIX DES PLUS RÉDUITS

CHAUFFERETTES A ALCOOL AGUZOU

Électricien, rue du Lycée, Cahors

A VENDRE

DEUX MAISONS de rapport

SISES A CAHORS

UN JARDIN D'AGRÈMENT

A PROXIMITÉ DE LA VILLE

UNE FRICHE

SITUÉE DANS LA COMMUNE DE CAHORS

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Sourdrille, notaire à Cahors.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

VI

Quelque chose de très étrange

— Non, mais je ne suis pas étonné de vous l'entendre dire. Il m'a dit une fois, par hasard, qu'il avait l'intention d'aller en Amérique, à la Nouvelle-Orléans, pour chercher sa sœur qu'il voulait amener chez des amis de France. C'est un beau et brave garçon, un digne descendant de la famille princière à laquelle il appartient.

Cecil n'ajouta plus rien, mais le soir, en se séparant de sir Arthur, elle lui tendit la main avec une sorte de cordialité qu'elle ne lui avait jamais manifestée jusque-là...

— Il fait des progrès, disait-elle soucieusement à sa cousine, je commence à l'aimer.

Charlotte haussa les épaules.

— Tant mieux, ma chère, à cause de tout ce

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

qui en dépend. Trente mille livres de rente sont un puissant appât, je te l'avoue, quoiqu'il ne fasse pas de progrès dans mes sympathies. C'est un fat, comme je te l'ai déjà dit, un fat solennel, qui vous met mal à l'aise avec ses grands yeux de chouette ; de plus, il ne danse pas, il ne joue pas au croquet, il ne joue pas aux cartes, mais il marche invariablement sur les robes des femmes. Je déteste les hommes maladroits et je crains d'avoir à détester mon futur cousin.

Les yeux de chouette dont parlait lady Dangerfield l'irritaient outre mesure, à cause de la manière dont ils observaient ses coquetteries incessantes avec le major Frankland.

Une femme mariée coquette était une anomalie que le grand baron de Cornouilles ne pouvait absolument pas comprendre. A cet égard, il était encore moins civilisé que Cecil elle-même.

Ses yeux profonds regardaient cela avec étonnement et désapprobation quand le major faisait la cour à lady Dangerfield, tandis que le mari de celle-ci s'enfermait dans son cabinet avec ses scarabées, ou bien considérait, en faisant la grimace, le jeu de sa femme et de son cavalier servant.

Une amitié sûre s'était formé petit à petit entre lui et Cecil. Ils étaient très souvent ensemble, et le noble front du comte de Ruysland commençait à s'éclaircir.

Cecil, à son avis, savait naturellement ce qu'elle faisait ; elle ne s'était pas jeté à ses pieds au moment où il était arrivé ; s'il était

un vrai chevalier, il devait tenir à gagner le cœur d'une si belle dame.

Sir Arthur, Cecil, le comte et une jeune dame en robe de mousseline vert-pomme étaient ensemble dans la calèche.

Lady Dangerfield conduisait le major Frankland dans son phaéton attelé de poneys.

Les autres jeunes femmes étaient dans une seconde voiture escortée de deux cavaliers ; la seule femme mariée de la société était la femme du baronnet, qui jouait le rôle de chaperon ?

Sir Richard avait fait une nouvelle découverte dans le monde des insectes et était resté dans son cabinet.

Il faisait une chaleur excessive, le soleil versait ses ardents rayons d'un ciel aussi bleu et aussi transparent que celui d'Italie, et cette chaleur avait soulevée sur la mer une nappe blanche de vapeurs mobiles.

Pas un souffle n'agitait l'atmosphère ; la mer avait l'air endormi et ressemblait à un immense lac poli sous l'orbe du soleil qu'on aurait pris pour de l'or en fusion.

— Je savais que nous serions grillées, je l'avais bien dit, remarqua Cecil, mais à quoi sert de faire des observations à Charlotte quand elle a quelque chose en tête ?

— Ne te plains pas tant, Altesse, lui répondit son père, tu ne seras pas grillée, je te le promets, mais la fraîcheur de ton teint court quelques risques. Vous autres blondes vous ne résistez pas à un rayon de soleil. Quant à Charlotte, elle est, pour son bonheur en possession d'un teint que le soleil de l'Afrique

équatoriale lui-même ne saurait brunir ni gâter. D'autant plus, fit-il en baissant la voix qu'il est fait de blanc de perle et de rouge liquide.

— Il fait bien chaud, en effet, fit sir Arthur en regardant le teint de lis de Cecil, et pas un arbre, pas un buisson pour se mettre à l'abri. Si nous nous mettions à rechercher la verdure et l'ombre comme nous le faisons dans le grand désert ! Mon instinct de voyageur me dit qu'il y a une oasis à peu de distance d'ici.

— Oui, il faut en trouver une, coûte que coûte, Altesse, murmura le comte, et, quand tu auras trouvé la dite oasis, tu m'enverras un mot et j'irai te rejoindre. En attendant je vais me coucher ici sur le sable et goûter un sommeil réparateur.

Sir Arthur offrit son bras à Cecil qui l'accepta.

La société qui composait le pique-nique s'était déjà peu à peu dispersée.

Charlotte, le major et une des filles du recteur avaient été faire une promenade sur mer, dans un petit bateau.

(A Suivre).

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 3 h.

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

III

Sur le lac

Un bateau, monté par cinq ou six passagers et à la proue duquel flottait un gonfanon armorié d'une croix blanche, cinglait à toute vitesse sous l'impulsion de huit vigoureux rameurs, et se dirigeait évidemment sur leur barque. Mais une distance de trois ou quatre cents mètres les séparait encore.

— Ho ! de la barque, ohé ! cria une voix qui rétentit puissamment dans le silence de la nuit.

— On nous poursuit ! dit Ajudou, d'un ton bref. Je vois briller le fanal rouge du garde-pêche...

— Row, Ramez !... Ramez !... s'écria Fitz-Robert.

Et il murmura, morne, atterré :

— J'échoue au port ! Sauverai-je du moins l'honneur du nom ?

La même voix qu'on avait déjà entendue

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

s'éleva de nouveau vibrante, impérieuse :

— Ohé ! de la barque ! ho !

Fitz-Robert, hors de lui frémissant de rage, pâle, se jeta à l'arrière de son fragile esquif, prit le gouvernail, et montrant du doigt, à Ajudou, les avirons accrochés aux taquets :

— Ramez ? dit-il d'un ton de commandement souverain.

Mais on nous hèle ! mais il y a le gonfanon du sergent royal, déployé, là-bas, et le fanal rouge se balançant aux mains du garde-pêche ! Faut-il risquer pour un assassin, le pain de nos enfants ?

— Et qui vous dit que je sois un assassin ? cria Fitz-Robert qui les enveloppa d'un regard flamboyant. Misérables ! Lâches, qui tremblez comme des femmes !... Oh ! si j'avais une arme ! Force de bras, vous dis-je, si votre vie est à vendre, je vous l'achète...

J'ai sur moi vingt mille livres, qui seront à vous, fuyez devant ces maudits. N'est-ce pas grand pitié que de traquer un chrétien comme un ours de la Montagne ?

Marchez !... Allez !... Oh ! l'eau ruisselle sous les rames, l'eau verte, l'eau libératrice... Ils ne nous atteindront pas. Courage ! Row ! Row ! Ah ! je porte avec moi une fortune royale, et vous ne savez pas ce que vous sauvez, en me sauvant !...

Mais il parlait en vain ; Ajudou ni Cajou ne l'écoutaient, et la barque presque immobile, se balançait mollesquement sur l'onde.

L'infortuné, ivre de désespoir, abandonna la barre et se jeta à leurs pieds. Il suppliait,

maintenant, des larmes brûlantes inondaient son visage enflammé du pourpre de la honte ; il frappait le front les bordages, les mains serrées l'une contre l'autre ; agenouillé, ballotté par le roulis, se heurtant aux blancs, au mât, il conjurait ces paysans de se faire ses libérateurs :

— Par pitié ! Sauvez-moi ! Je prie, je vous implore... Au nom de vos enfants que vous aimez... Au nom de Dieu que vous adorez... Au nom de la vierge qui vous protège !... Avez-vous des cœurs de tigre !... Etes-vous plus féroces que des loups de vos forêts ?... Je ne suis pas un criminel, je ne suis pas coupable !... je suis un pauvre fou... Ayez compassion ! L'honneur ! l'honneur !... Ah ! peu m'importe que l'on m'égorge ?... Prenez ma vie, tuez moi que l'on ne m'ait pas vivant... Mais que je meure au gibet, comme un mendiant, moi ? Pendu, moi ?... Oh ! vous ne le voulez pas, vous qui êtes mes frères !... N'avez-vous donc jamais pêché pour me jeter ainsi la pierre ? Quest-ce que cela vous fait à vous, que ces hommes cruels s'emparent de leur proie ?...

Cajou, attendri, détourna la tête en larmoyant et murmura :

— En dix coups de rames, on le mettrait à terre, Ajudou ; il y a moins de cent toises d'ici à l'abbaye.

— Ah ! vous êtes bons vous ! s'écria, parmi ses sanglots, Fitz-Robert qui baissa la main calleuse de l'humble batelier. Ecoutez-le, mon vieux camarade : la charité...

— Le devoir avant la charité ! répondit

gravement le vieillard. Si vous êtes innocent et que vous n'avez rien à démêler avec la justice, pourquoi la craignez-vous ! Si vous êtes celui qu'on cherche un vil meurtrier, quel droit invoquer pour vous soustraire à la justice ? La loi est égale pour tous... Je ne prends parti ni pour elle contre vous, ni pour vous contre elle.

Je fais mon devoir qui est de rester neutre. Dieu m'est témoin que s'il fallait hasarder ma vie pour sauver la vie d'un de mes semblables, je le ferais sans tergiverser... Mais je ne donnerai pas l'ongle de mon petit doigt, pour arracher un coquin du bourreau : « Homicide point ne sera de corps ni de consentement ! »

Ayant ainsi parlé, lentement, et d'un ton qui annonçait une résolution bien arrêtée, Ajudou croisa ses bras sur la poitrine et se tut. Fitz-Robert poussa un cri strident, le cri d'un fauve du désert se ruant sur sa proie : prompt comme l'éclair il tira du fourreau son couteau de veneur, dont la lame courte aiguë, étincella, et il se précipita, l'arme haute, sur le vieillard sans défense.

L'autre bateau n'était plus qu'à une faible distance.

Il renfermait on l'a deviné, le carabinier Guastcaerne, le royal du Bourget, Périphra-se, requis en qualité de témoin, le garde-pêche et huit rameurs. En quelques minutes, le piémontais avait pu réunir cette équipe, organiser l'expédition, demander main-forte au sergent et au garde.

(A Suivre).

Occupation chez soi indépendante, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs, voulant occuper leurs loisirs. — Rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. — Ecrire : Entreprise Nouvelle 65, rue du Faubourg St-Denis (Grands Boulevards), Paris (anciennement 113, rue Caulaincourt)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du sieur Baldy, épicier à la Brassalié, commune de Francoulès, sont de nouveau invités à produire leurs pièces et bordereaux et à se rendre le 12 décembre 1902 jour de vendredi à 3 heures du soir salle d'audience du Tribunal, pour faire vérifier leurs créances et en affirmer la sincérité.

Le Greffier, A. POULVEREL

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 7 décembre 1902.

V^{se} Nacla : Courrier du dimanche. — Eugène Dreveton : La dernière force des Vagnols. — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la Paix (suite). — Le Vicomte Henri de Bornier : Louise de Vauvert. — Pierre Calmettes : Les tapisseries des Gobelins (suite). — Charles Mérouvel : Bâtard ! (suite). — Le comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suit). — Variétés. — Petite correspondance.

LA NATURE. Revue des sciences illustrée, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Mason et Cie, éditeurs 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1541 du 6 décembre 1902.

Le gui et ses légendes, par P. Harlot. — Le froid et les migrations des oiseaux, par Henri Coupin. — Trains à traction mécanique, par L. Pierre-Guédon. — La gorge de la Nesque (Vaucluse), par E.-A. Martel. — Les origines de l'Académie de médecine et de son ancien local par Capitan. — Applications de l'énergie électrique à Paris, par J. L. — Locomotives à vapeur surchauffée, par R. Bonnin. — L'exposition d'Agriculture, par Paul Mignin. — Chronique. — Académie des sciences : séance du premier décembre 1902, par Ch. de Villedeuil. — Le blok-notes, par G. M.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1566^e livraison (6 décembre 1902).

La Gondole fantôme, par Gustave Toudouse. — Le poivrier. — Première leçon. — La mission de Geneviève, par B. A. Jeanroy. — Musée de poupées, par Marie Kœnig.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

MAISON LOUBEYRE COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD

RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Pour 1903

LE GRAND ANNUAIRE DU LOT

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS

Par XAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme)

Illustré de plus de 100 gravures

PRÉCÉDÉ DES

FOUS LITTÉRAIRES DU QUERCY

Par L. GREIL

et de deux légendes locales

LE SONNEUR DE CLOCHES ET LE CHARIVARI

Prix : 0 fr. 60 centimes

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Omnibus mis en vente par la C^e d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grands omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hôpital près de la gare de Paris-Austerlitz.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses garés.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1^o DE PARIS à TOURS.

2^o DE TOURS à NANTES.

3^o DE NANTES à LANDERNAU, Premières et embranchements.

4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.

5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

DE TOURS à ANGOULÈME.

D'ANGOULÈME à BORDEAUX.

Premières livraisons

d'une collection

qui sera

continué

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arrean-Cadéac (Viellevie), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaroc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Portos (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérasa (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loloque (Préchaq-les-Bains), Lamoignon-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Loz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Ginolles, Garcanières, Escoubère, Usson-les-Bains), Saint-Florent (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encusse, Gantès), Saint-Giron (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Sradan), Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne 122, rue Réaumur, Paris

Veillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer, en joignant 0 fr. 25 en timbres-poste, pour les frais d'expédition et de port.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.